

AVIS

14/12/2023

Avis adopté en séance plénière le 14 Décembre 2023
dans le cadre d'une Saisine obligatoire

Budget Primitif Budget principal 2024



Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Bernard SILVESTRO**

Chargée de mission : **Christiane GAU**

Rapporteuse : **Nicole PELOUZET**

CESER

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

Rapporteure

Nicole PELOUZET

1^{er} collègue

Assistée de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 112 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par la commission Finances et Fonctionnement

Sommaire

1. LE BP 2024 : ELEMENTS PRESENTES PAR LA REGION	5
1. 1. Les données financières.....	5
<i>Les recettes et dépenses réelles de la section de fonctionnement.....</i>	<i>5</i>
<i>Les recettes et dépenses réelles de la section d'investissement, hors emprunt et hors</i>	
<i>remboursement du capital de la dette :</i>	<i>5</i>
<i>L'endettement et les indicateurs financiers :</i>	<i>5</i>
<i>Les autorisations d'engagement et de programme ouvertes au BP 2024 :</i>	<i>6</i>
1. 2. La présentation « Budget vert ».....	6
2. COMMENTAIRES ET AVIS DU CESER.....	6
2. 1. Sur les éléments budgétaires	6
2. 2. Sur le stock d'autorisations de programme.....	7
2. 3. Sur la notion de budget vert	7
2. 4. Sur le rapport de présentation	7
2. 5. Sur les politiques sectorielles territoriales	8
<i>Commission Aménagement du territoire</i>	<i>8</i>
<i>Commission Relations Internationales, Europe et Euro Région</i>	<i>8</i>
<i>Commission Emploi, Développement économique régional</i>	<i>9</i>
<i>Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation.....</i>	<i>10</i>
<i>Commission Culture, Patrimoine culturel</i>	<i>10</i>
<i>Commission Tourisme</i>	<i>11</i>
<i>Commission Transports publics régionaux et Ecomobilité.....</i>	<i>11</i>
<i>Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral.....</i>	<i>12</i>
<i>Commission Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat.....</i>	<i>12</i>
<i>Commission Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux</i>	<i>13</i>
<i>Commission Formation professionnelle et Apprentissage</i>	<i>14</i>
<i>Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics</i>	<i>15</i>
<i>Commission Sport, Jeunesse et Vie associative.....</i>	<i>16</i>
CONCLUSION.....	17
REMERCIEMENTS	19
EXPLICATIONS DE VOTE.....	21

1. Le BP 2024 : Eléments présentés par la Région

1. 1. Les données financières

Les recettes et dépenses réelles de la section de fonctionnement

- **Recettes réelles** : 2,508 milliards d'€, en augmentation de 13,1 % par rapport au BP 2023 ;
- **Dépenses réelles** : 2,066 milliards d'€, en hausse de 11,5 % par rapport au BP 2023.

Ces augmentations sont dues principalement :

- A un changement réglementaire et de portée nationale, du mode de comptabilisation des recettes et dépenses du service ferroviaire ;
- A la hausse importante des recettes et dépenses liées aux opérations de swaps.

Après retraitement pour comparer à périmètre constant, la progression des recettes et des dépenses est modérée, avec + 0,6 % pour les recettes et – 4,4 % pour les dépenses.

Les recettes et dépenses réelles de la section d'investissement, hors emprunt et hors remboursement du capital de la dette :

- Les **recettes réelles** s'élèvent à 218 millions d'€, soit une baisse de – 18 % ;
- Les **dépenses réelles** sont prévues à hauteur de 1,3 milliards d'€, en hausse de près de 19 %.

L'endettement et les indicateurs financiers :

- Le montant de **l'emprunt prévu en 2024** pour le budget principal est de **371,2 millions d'euros** ;
- **L'encours de la dette** hors crédits-bails fin 2024 devrait atteindre 3,03 milliards d'€ (3,18 milliards d'€ crédits-bails inclus) ;
- **Capacité de désendettement prévisionnelle** : 6,8 années hors crédits-bails, contre 7,7 années au BP 2023 ;
- **Epargne de gestion** : en forte hausse à +23,6 % pour un montant prévu de 539,7 millions d'€ ;
- **Epargne brute** (pour mémoire, elle est calculée en incluant le retraitement lié au dispositif exceptionnel d'étalement des charges « crise sanitaire ») : 446,4 millions d'€, soit une augmentation de 21 % de BP à BP ;
- **Taux d'épargne brute** : en progression, avec 17,8 % contre 16,6 % au BP 2023 ;
- **Epargne nette** : 297 millions d'euros, en progression de 31,8 %.

Les autorisations d'engagement et de programme ouvertes au BP 2024 :

Le BP 2024 prévoit l'inscription d'autorisations d'engagement (AE) pour un montant de 1,350 milliards d'€, et d'autorisations de programme (AP) pour un montant de 1,062 milliards d'€.

1. 2. La présentation « Budget vert »

Pour la deuxième année, le budget régional prévoit d'évaluer les dépenses au regard de leur impact sur l'environnement.

Il s'agit d'une auto-évaluation, basée sur la méthodologie établie par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) et la CDC Biodiversité. Elle s'inspire des critères européens, et chaque programme est classé selon les critères suivants :

- Très favorable : impact favorable direct sur les enjeux ;
- Favorable sous conditions : impact favorable indirect sur les enjeux ;
- Neutre : sans impact significatif sur les enjeux ;
- A améliorer : contribue à accentuer la pression climatique ;
- Indéfini / analyse à approfondir : non classable en l'état en raison du manque d'informations ou de données.

2. Commentaires et avis du CESER

2. 1. Sur les éléments budgétaires

Le CESER note le choix de la Région de contenir ses dépenses de fonctionnement, et d'accroître les dépenses sur la part « investissements », tout en cherchant à contrôler sur 2024 l'évolution de son épargne et sa capacité de désendettement.

Cependant, il aurait été souhaitable de disposer d'éléments prospectifs plus détaillés pour les années à venir, portant notamment sur :

- Les projets d'évolution des recettes, sur le dispositif, actuellement à l'étude, de reversement de l'impôt sur les sociétés en remplacement d'une part de la recette de TVA ;
- Les données et coûts liés à la masse salariale et au personnel : part de l'augmentation mécanique liée au GVT et aux variations de la valeur du point d'indice ; structure et pyramide des âges, répartitions lycées/services, etc ;
- Les dépenses de fonctionnement qui découleraient de la mise en service de nouveaux investissements ou équipements.

Ces éléments permettraient pourtant de mieux appréhender la soutenabilité – ou pas – de la trajectoire financière envisagée.

2. 2. Sur le stock d'autorisations de programme

Le stock d'AP (montant du stock) de la Région est en hausse, et une augmentation conséquente des crédits de paiement devra être opérée afin de maintenir ou d'améliorer le ratio de couverture. Cela passera inévitablement par un accroissement du niveau d'endettement.

2. 3. Sur la notion de budget vert

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de poursuivre une démarche « budget vert » et relève que la Région a fourni des éléments plus détaillés quant à la méthodologie utilisée pour construire son auto-évaluation, répondant ainsi à une remarque formulée dans l'avis du CESER sur le BP régional 2023.

Il salue l'annonce de la Région d'associer concrètement le CESER dès 2024 dans l'évaluation, le suivi et l'amélioration de ce processus.

Il souhaiterait notamment être saisi par l'exécutif régional pour émettre un avis sur des sujets impactant, du type JO 2030, qui nécessitent une analyse très en amont. La pertinence de cette approche s'illustrerait, à titre d'exemple, par le projet de plateforme flottante « Canua Island », en baie de Cannes-Mandelieu. Il avait bénéficié du soutien financier de la Région, à travers un programme piloté par la Banque publique d'investissement (BPI), puis dans un second temps la Région a pris conscience du caractère peu écologique du projet et s'y est publiquement opposée.

2. 4. Sur le rapport de présentation

Le CESER relève la poursuite de l'effort apporté au rapport de présentation, qui comporte désormais un certain nombre de données beaucoup plus lisibles (recettes par secteurs, par exemple) répondant ainsi aux demandes du CESER à ce sujet. Il encourage la Région à poursuivre dans cette voie, pour une meilleure information des citoyens.

Il rappelle sa demande d'une présentation des éléments suivants :

- Un tableau récapitulatif des dépenses régionales réparties au sein des dispositifs tels que les plans de relance, contrat de plan Etat-Région et contrat d'avenir, et programmes européens ;
- Une comparaison des données de ce BP 2024 avec les données consolidées du BP 2023 (incluant les évolutions intervenues au budget supplémentaire et aux décisions modificatives), et/ou avec les données estimées du Compte administratif 2023.

2. 5. Sur les politiques sectorielles territoriales

Commission Aménagement du territoire

La commission a apprécié la clarté des présentations et la qualité des échanges avec les conseillers régionaux présents.

Le montant des lignes budgétaires étudiées par la commission Aménagement des territoires est en augmentation par rapport à l'année 2023, il reste cependant inférieur aux montants des années 2020 à 2022, notamment en ce qui concerne les investissements.

Plus de 73 % des dépenses d'investissements sont consacrées aux politiques en faveur des territoires et des communes d'abord, des stations alpines et des espaces valléens. Ces montants sont globalement constants. La commission souhaiterait que soient pris en compte le coût de l'inflation et l'augmentation du prix des travaux par une adaptation des budgets afin que les opérations puissent aller jusqu'à leur terme.

Concernant ces politiques, le CESER demande à avoir une cartographie des opérations territoriales depuis la création des CRET et des FRAT, et des opérations sur les stations alpines et les espaces valléens, avec une ventilation par typologie de travaux, à des fins d'information et d'illustrations.

Dans son avis sur l'avenir et l'adaptation des stations de montagne, le CESER a insisté sur la nécessité de développer les activités « 4 saisons ». La commission a pris note de la nouvelle ligne budgétaire « le ski fait ses classes » pour l'accueil de classes de primaires pour des activités de sports d'hiver. Elle souhaiterait que cette initiative soit étendue à l'accueil de classes vertes ou des classes de nature, pour la découverte des activités de nature et une éducation à l'environnement.

La commission souhaiterait que la ligne consacrée à la prévention des risques naturels majeurs, dont le « plan Rhône », soit mieux dotée afin de faire face aux conséquences du changement climatique (protection contre les éboulements, les glissements de terrains, les inondations, submersion...).

Jusqu'en 2022 il y avait un abondement des lignes budgétaires pour la rénovation urbaine et la transition énergétique ainsi qu'une ligne en faveur de la transition énergétique de l'habitat. La commission souhaite que les montants affectés à ces actions soient reportés sur d'autres lignes budgétaires des politiques d'aménagement du territoire notamment au profit des territoires ruraux et des stations de montagne pour faciliter leur transition énergétique et les accompagner vers un développement plus durable.

Commission Relations Internationales, Europe et Euro Région

La commission souligne l'adoption de ce budget vert de la Région qui est bâti autour des enjeux climatiques déterminés en fonction d'une critérisation environnementale des programmes. Nous souhaitons des effets durables sur l'ensemble des actions de la Région notamment en matière de soutien aux populations du territoire et des entreprises.

La commission Relations Internationales relève l'intérêt des partenariats sur le climat avec le Costa Rica et Djibouti faisant de la région SUD la première région de France à conventionner avec des Etats souverains. C'est une marque de confiance du Ministère

de l'Europe et des Affaires étrangères que la commission mesure parfaitement car elle vient de faire adopter à l'unanimité son avis traitant de la « *Diplomatie territoriale* ».

La commission note le montant important de 10 milliards de fonds européens dans le cadre de la Stratégie Europe 2030. Nous observons que dans la classification des dépenses du BP 2024, le domaine Europe et Coopération Méditerranéenne est majoritairement classé « *TRES FAVORABLE* » selon les nouveaux critères du budget vert. Dans le détail, les programmes regroupant l'Europe et la coopération méditerranéenne (236 millions d'€) sont principalement classés « *Très favorable* » (165 millions d'€) et « *Favorable sous conditions* » (1,5 millions d'€), soit 70 % du total. C'est une perspective importante en matière de préservation de notre environnement.

Concernant le domaine relatif à la politique méditerranéenne et internationale de la Région, l'année 2024 sera consacrée à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les Océans. La commission souhaiterait pouvoir échanger avec les élus sur ce sujet d'importance pour le territoire azuréen.

La commission note avec intérêt l'installation d'une animation départementalisée en lien avec les Maisons de la Région pour favoriser l'engagement de communes dans la coopération internationale. L'annonce de la création d'un Comité Régional pour la Coopération au Développement est particulièrement intéressante pour la commission. Elle souhaiterait échanger sur ce sujet avec la Région pour en connaître les modalités opérationnelles à l'occasion de la nouvelle mandature du CESER.

La commission relève positivement que ses travaux sont confortés par l'ambition de la Région de poursuivre le déploiement de sa stratégie de coopération transfrontalière, en participant à la mise en œuvre du plan d'actions de Traité franco-italien du Quirinal.

Commission Emploi, Développement économique régional

La commission relève que la section du budget primitif 2024 relevant de sa compétence est en augmentation par rapport au budget primitif 2023, notamment concernant les autorisations d'engagement (de 23,9 à 27,7 millions d'€, soit une hausse de 15 %) et surtout les autorisations de programme (de 42 à 62,2 millions d'€, soit une hausse de 48 %). Le programme « Implantation et ancrage d'entreprises », déjà parmi les mieux dotés, bénéficie ainsi d'une augmentation considérable de ses autorisations de programme (de 12 à 27 millions d'€, soit une hausse de 125 %), en lien notamment avec les grands projets industriels tels que Carbon, GravitHy, Solarhona, Stratobus, ...

La commission souligne la stabilité de la politique de programmation budgétaire ainsi que l'effort d'investissement particulier annoncé dans ce budget.

Cependant, elle relève que la réorganisation administrative et les transferts de crédits qui en ont résulté rendent difficile les comparaisons avec l'exercice précédent. Cela explique par exemple la suppression des autorisations d'engagement et de programme du programme « Accélérer l'industrie du futur ».

La commission a également noté que certaines lignes budgétaires sont demeurées tout en ayant changé de finalité : ainsi, le Parcours Sud Industrie (PSI) 4.0, initialement ciblé sur la modernisation industrielle, est devenu le PSI 4.0 Carbone pour intégrer les enjeux de décarbonation et d'efficacité énergétique.

Commission Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

La commission Enseignement supérieur observe avec satisfaction l'amélioration de la présentation du rapport budgétaire : en effet, un tableau dynamique relatif notamment à notre secteur, a été inséré en appui du texte facilitant ainsi le travail de lecture. Par ailleurs, des hausses remarquables portant sur des programmes prioritaires pour le CESER sont à noter en section investissement et fonctionnement.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, la Région a produit en effet un effort important notamment sur les grands équipements comme le cancéropôle, sur les conditions matérielles de vie étudiante et de leur réussite ainsi que sur les passerelles entre universités et entreprises.

Toutefois, la Commission regrette de constater la baisse notoire des demandes de bourses doctorales. Cette baisse n'est pas imputable à la Région mais correspond à une tendance nationale de diminution du nombre de dossiers déposés.

S'agissant du numérique au regard de l'éclatement des lignes budgétaires vers d'autres directions fonctionnelles concernant ce secteur, la commission souhaite que l'effort de financement n'en soit pas affecté. Elle réitère son attachement à un déploiement optimal de la fibre optique sur le territoire régional.

La commission constate enfin que les inscriptions budgétaires pour 2024 sont bien en phase avec les orientations politiques annoncées dans le ROB 2024.

Commission Culture, Patrimoine culturel

La Région a fait le choix, cette année encore, de préserver le volume du budget dédié à la Culture, et de poursuivre sa politique culturelle, ce dont la commission ne peut que se réjouir.

Dans le cadre de son budget 100 % climat, la Région annonce que les actions répondant aux objectifs en matières climatiques et de neutralité carbone seront prioritairement soutenues. La commission aurait souhaité connaître les critères de choix qui départageront les projets.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, la commission relève que les crédits alloués à la dépense nouvelle, liée au soutien au fonctionnement de l'école Cinéfabrique, seront issus du redéploiement en provenance des autres programmes. Ils assisteront donc mécaniquement à une baisse des crédits qui seront distribués.

En revanche, ce redéploiement ne concerne pas les dépenses d'investissement : les crédits nécessaires à la construction de la Cité du cinéma, de 5 M€, sont identifiés dans une enveloppe supplémentaire dédiée, ce dont le CESER se satisfait.

Enfin, la commission rappelle qu'elle a achevé très récemment son étude sur la future Cité du cinéma, qui sera publiée et diffusée sous peu ; elle se réjouit de l'accueil positif que lui réservera la Région.

Elle souhaite que ses préconisations puissent éclairer les choix restant à opérer, tant sur le volet architectural que sur le contenu, et restera particulièrement attentive à l'ensemble des étapes de cet ambitieux projet.

Commission Tourisme

En matière touristique, le budget primitif 2024 prévoit à la fois une augmentation modérée des dépenses de fonctionnement et une importante réduction des dépenses d'investissement.

L'objectif affiché dans le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) pour 2024 d'accompagner la mutation du secteur touristique trouve une traduction dans l'augmentation substantielle prévue pour les moyens alloués à deux programmes en particulier :

- « Tourisme durable », avec une hausse de 218 % en autorisations d'engagement (AE), de 160 % en crédits de paiement en fonctionnement (CPF), de 100 % en autorisations de programme (AP) et 70 % en crédits de paiement en investissement (CPI)
- « Innovation », avec une hausse de 95 % en AE, de 129 % en CPF, de 200 % en AP et de 70 % en CPI

Cette orientation fait écho au projet d'avis sur l'évolution des métiers du tourisme qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière du CESER du 14 décembre 2023.

En fonctionnement, le programme « Promotion touristique » (principal poste en AE et en CPF) voit ses ressources augmenter, tandis que les postes les plus modestes voient globalement leur abondement se réduire.

En revanche, le programme « Performance des entreprises » (principal poste en investissement dans le budget primitif 2023) voit la suppression de ses AP (4,6 millions d'€ en 2023) et une réduction de 66 % de ses CPI (de 7,7 à 2,6 millions d'€). Bien que les AP pour 2023 aient été réduites de 2 millions d'€ en juin en raison de l'abandon du projet de Fonds Tourisme élaboré avec M Capital, la commission s'interroge sur l'ampleur et les raisons de la double restriction observable pour 2024, à l'origine de la forte baisse globale des dépenses d'investissement en matière touristique observée dans ce budget.

Commission Transports publics régionaux et Ecomobilité

Le montant du budget affecté aux transports, en investissement et en fonctionnement, est le plus important de ces dernières années. Budget en augmentation de plus de 33 % par rapport à l'année 2023, qui était déjà une année importante, hormis celui de l'année 2021, exceptionnel en raison de l'important investissement en matériel roulant. Ce budget résulte aussi d'arbitrage entre les différentes lignes budgétaires.

Ce qui ressort de l'analyse du budget 2024, en investissement, un engagement fort en matière d'écomobilité, d'intermodalité, de transport combiné, d'acquisition de matériel roulant et d'installations, etc., au détriment du budget affecté à la ligne « pôle d'échange et accessibilité » ainsi qu'à la ligne « prospective – changement climatique transports ». Cependant cette augmentation est un peu faussée par le fait qu'au 1^{er} janvier 2024, la SNCF rétrocèdera à la Région la vente des billets de train, à hauteur de 198,1 millions d'€, qui sont réinvestis. Ce qui ramène le budget d'investissement à 529,8 millions d'€ à un niveau équivalent aux années précédentes.

En matière de fonctionnement la plus forte augmentation budgétaire, avec plus de 132 millions d'€, concerne la ligne « exploitation TER ». D'autres augmentations sont plus que significatives comme sur les concessions ferroviaires passant d'environ 3 millions d'€ en 2022 et 2023 à plus de 16 millions d'€ en 2024, ou encore plus de

10 millions d'€ sur les lignes régulières, plus de 7 millions d'€ sur les lignes scolaires, et 6 millions d'€ sur le volet intermodalité-marketing-transport.

Plusieurs lignes du budget 2024 soulèvent quelques questions comme le financement des infrastructures ferroviaires, des infrastructures routières ou encore des transports urbains, qui relèvent des compétences de l'Etat et des autres collectivités territoriales.

Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

La commission remercie les conseillers régionaux dont la présence aux réunions budgétaires et comptables ont toujours permis d'avoir une présentation et des explications sur les politiques agricoles, forestières et marines.

Si l'ensemble du budget prévisionnel 2024, consacré aux secteurs de l'agriculture, de la forêt et de la mer, tel qu'analysé au sein de la commission agriculture du CESER, est en augmentation d'environ 7 % en investissement et en fonctionnement, c'est essentiellement en raison d'une forte augmentation du budget affecté au secteur de la mer et de la gestion du FEAMPA.

Il est toutefois noté, avec satisfaction l'augmentation plus que significative du budget consacré au pastoralisme, à l'économie forestière durable, à l'emploi agricole et agroalimentaire, à la gestion des territoires côtiers et aux programmes du FEAMPA pour la pêche et l'aquaculture.

Et, a contrario, il peut être regretté une diminution de certaines lignes budgétaires, comme sur l'investissement pour la protection des forêts, avec un fonds SDIS qui est en forte baisse, sur la partie promotion, commercialisation des produits agricoles, ou encore sur le développement durable du nautisme.

La préservation du foncier agricole, naturel et forestier est un enjeu majeur pour le maintien de la production agricole dans le cadre de la souveraineté alimentaire, en correspondance avec le zéro artificialisation des terres, pour la préservation de la biodiversité ou encore pour le captage du CO2.

La Commission remarque la diminution de moitié de la part affectée à l'animation foncière alors que la question du foncier est au cœur des préoccupations. La Région doit se donner les moyens d'intervenir pour la préservation de son potentiel agricole, naturel et forestier afin de respecter les orientations du SRADDET. La commission constate que les enjeux de transformation en lien avec les évolutions économiques et le changement global ne se traduisent pas vraiment par des projets structurants ambitieux.

Commission Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

La commission développement soutenable, environnement, énergie et climat relève avec intérêt l'objectif de la Région que « *chaque centime d'euro engagé est consacré aux enjeux environnementaux* ». Ce budget 100 % bâti autour des enjeux climatiques et d'une critérisation des dépenses nécessite un suivi approfondi pour ajuster les critères. Il nous apparaît pertinent de connaître les éco-conditionnalités pour chacune des actions de la Région. Associer la société civile organisée ne pourra que rendre plus efficient pour ce « *premier budget vert européen* » dont nous souhaitons des effets durables sur l'ensemble des actions de la Région.

La commission relève la désignation de la région comme région-pilote de la planification écologique en France, elle souhaiterait avoir davantage d'éléments sur les avancées positives en la matière. La commission environnement du CESER souhaiterait être associée afin de pouvoir contribuer à l'évolution du Plan Climat.

La commission note la position favorable du CIO dans l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030 des Alpes françaises. Il conviendrait que l'exécutif régional saisisse le CESER avant que cette désignation soit confirmée afin d'effectuer un travail partagé avec la Région en vue de mesurer les impacts et d'élaborer des propositions pour impulser des pratiques permettant de répondre aux enjeux climatiques, de préserver l'environnement et la biodiversité.

La commission Environnement note l'arrivée d'un nouveau programme concernant les espèces invasives à hauteur de 150 000€. La commission estime que le programme O510 sensibilisation au développement durable est un dispositif qui mériterait d'être mieux connu et que cesse la baisse continue de cette ligne budgétaire depuis 2022 (moins 21,23 %). Au sujet du programme O310 Chasse, la commission souhaiterait connaître la nature et le bilan des actions en matière de préservation de la biodiversité.

La commission relève la hausse du budget en faveur de l'aménagement du territoire et du développement durable (+1,7 millions d'€). Dans le cadre de la taxonomie européenne, la commission est sensible à l'enjeu concernant « *la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes* » étant donné son récent avis « *sur la stratégie régionale en matière de préservation de la biodiversité* ». La commission relève une évolution significative de la criticité budget vert entre le BP 2023 et le BP 2024 notamment sur le critère « *très favorable* » avec une hausse de 10 %.

Enfin, la commission relève avec intérêt l'annonce de la Région « *d'amplifier son soutien aux filières de production d'énergie renouvelable (méthanisation, hydrogène, éolien flottant)*. » La commission a travaillé sur ce sujet durant une année et a adopté le mois dernier à l'unanimité un avis concernant « *La stratégie régionale en matière d'énergie renouvelable et décarbonée* ».

Commission Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux

Le budget Lycées prévoit pour 2024 un montant de 142,7 millions d'euros en autorisations d'engagement (section de fonctionnement) et de 96,5 millions d'euros en autorisations de programme (section d'investissement).

Au niveau du fonctionnement, la commission a relevé avec intérêt l'atteinte voire le dépassement des objectifs fixés en 2023 dans le cadre du plan de sobriété énergétique, avec une consommation énergétique qui a diminué en moyenne de 15 %. Cette tendance devrait se poursuivre en 2024, grâce à la combinaison de comportements plus vertueux et de l'amorce de baisse du prix du gaz. Le bouclier énergétique se situera donc à un niveau très inférieur à celui mis en place en 2023.

La commission rappelle qu'elle a adopté très récemment un avis sur la transition verte dans les lycées, qui présente quelques préconisations, dont la mise en œuvre permettrait de conforter ces résultats déjà encourageants.

La commission souligne la volonté de la Région de proposer aux lycéens une alimentation de qualité, à un coût accessible, malgré l'inflation sur les prix des denrées alimentaires. Cependant, elle déplore que les équipes en charge de la restauration scolaire ne soient plus en mesure de recourir, dans des proportions significatives, aux circuits courts pour leur approvisionnement.

Concernant les dépenses liées au bâti, il est annoncé que 10 lycées ; qui ont été identifiés comme prioritaires, bénéficieront de travaux de rénovation énergétique d'envergure.

La réforme des Lycées professionnels entrainera également des travaux importants de transformation ou de mise à niveau d'un grand nombre de plateaux techniques pédagogiques. La Région a réaffirmé sa sérénité quant aux coûts et au reste à charge qu'elle aura à supporter, qui devraient être couverts par des financements issus du plan France 2030, pour 70 % du coût des équipements. La commission est plus réservée, et craint qu'au contraire cette réforme aboutisse à un surcoût pour la Région, au détriment d'autres opérations de rénovation dans les lycées.

La cité scolaire internationale à Marseille, quasiment achevée, accueillera ses premiers élèves à la rentrée 2024. La commission restera attentive à la mixité dans le recrutement des élèves, promise par l'exécutif régional et par l'éducation nationale.

La commission aurait souhaité que les projets à venir sur les constructions et capacités d'accueil des lycées soient mises en perspective avec l'évolution démographique de la population lycéenne régionale. Elle accueille avec satisfaction la proposition de la Vice-présidente de la Région en charge des lycées d'organiser une réunion début de l'année 2024 à ce sujet.

Enfin, la commission rappelle son attachement à la mise en accessibilité de l'ensemble des lycées régionaux.

Commission Formation professionnelle et Apprentissage

La section du budget primitif (BP) 2024 relevant de la compétence de la commission correspond pour l'essentiel à des dépenses de fonctionnement, qui se signalent par leur stabilité relative par rapport au BP 2023 (-3 %, soit des autorisations à 268 millions d'€ et des crédits de paiement à 255 millions d'€).

En investissement, la commission note à la fois une hausse significative des autorisations de programme (AP, +53 %) et une réduction importante des crédits de paiement en investissement (CPI, -31 %), qui ont pour effet de pratiquement égaliser les deux montants (à environ 12 millions d'€).

De façon générale, la commission aurait souhaité davantage de précisions sur la traduction budgétaire des objectifs mis en avant dans le rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Concernant la formation professionnelle généraliste, le ROB mettait en avant des objectifs de transition écologique des formations ou encore de lutte contre les tensions de recrutement. Or, les autorisations d'engagement (AE) du programme régional de formation (PRF) et des aides individuelles pour les formations sont en diminution notable. De la même façon, la commission s'inquiète devant la diminution des financements dédiés aux centres ressources, dont la qualité et l'utilité des travaux sont reconnues : face aux bouleversements à venir en matière de formation professionnelle, un travail d'information et de prospective est indispensable. Parallèlement, la hausse remarquable des montants dédiés aux innovations pédagogiques suscite le questionnement de la commission quant à ses raisons.

Concernant l'apprentissage, le soutien au développement des centres de formation d'apprentis (CFA) voit ses AP augmenter de 42 % et ses CPI baisser de 31 %, avec là encore un quasi-alignement (respectivement à 5 et 4,2 millions d'€).

Concernant les formations sanitaires et sociales, l'objectif prévu par le ROB d'accompagner les élèves et les étudiants semble bénéficier d'une relative stabilité ; la formation des demandeurs d'emploi profite d'une hausse générale en fonctionnement. Cependant, concernant l'objectif d'augmentation des dotations aux établissements, l'amélioration de leur fonctionnement voit ses AP quadrupler, mais leur modernisation voit ses CPI diminuer de 31 % (respectivement à 4 et 3,3 millions d'€).

Enfin, face à la forte baisse prévue en fonctionnement pour le « partenariat renforcé avec Pôle Emploi », la commission s'interroge sur le renouvellement des programmes de coopération avec l'État, notamment dans le cadre de la mise en place de France Travail. Rien n'empêche la Région de prendre des initiatives en direction des publics les plus éloignés de l'emploi sans attendre que l'État en prenne.

Face aux défis qui s'annoncent et faute de disposer de plus d'informations, la commission considère que ce budget marque un recul concernant le PRF et manque d'ambition en la matière.

Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics

La commission note avec intérêt une poursuite des investissements concernant les Maisons régionales de la Santé tout en rappelant sa demande d'évaluation et de bilan d'étape.

S'agissant de la modernisation des établissements (salles d'attente), la commission rappelle qu'elle n'a jamais soutenu ce dispositif lequel relève des budgets de l'ARS.

S'agissant du plan cancer, en l'absence d'explication, la commission s'inquiète de la disparition des financements concernant les structures dépistage (L117).

De façon générale, la commission soutient les investissements liés à la lutte contre les déserts médicaux et paramédicaux (bourses, indemnités de stage...).

Eu égard à la santé des jeunes comme celle des personnes vieillissantes, la commission relève avec intérêt l'augmentation des enveloppes dédiées.

Au titre de la solidarité la commission regrette la baisse importante des investissements et du fonctionnement alors qu'elle constate le niveau élevé des dépenses régionales d'aides aux forces de sécurités (9,95 millions d'€) relevant du régalién. Cette diminution intervient alors que tous les indicateurs démontrent une situation de précarité touchant une partie grandissante de la population.

La commission Solidarité du CESER se satisfait de la reconduction des financements pour la convention Justice/Région qu'elle a toujours soutenu.

Enfin, la commission souligne que la Région est progressivement amenée à compenser des missions relevant de politiques étatiques particulièrement en ce qui concerne la santé publique. Elle alerte donc sur les limites de cet exercice et considère que sans une évolution courageuse des politiques nationales, la Région ne pourra pas palier les manques notamment en matière de démographie médicale.

Commission Sport, Jeunesse et Vie associative

La commission note avec intérêt les moyens européens supplémentaires qui viennent abonder le budget de la Région. Dans ce contexte, elle souhaite porter la voix des associations qui n'ont pas forcément les ressources humaines suffisantes pour faire face à la complexité des dossiers de demande de subventions et à la pluralité des plateformes des collectivités.

La commission relève l'annonce du budget en hausse de la jeunesse, des sports et de la solidarité (+1,4 millions d'€) mais souligne qu'il pourrait être plus conséquent compte tenu des ambitions affichées par la Région dans ces domaines.

Dans le cadre de la critérisation du budget vert et de la classification des dépenses du BP 2024, la commission constate pour le volet éducation jeunesse l'importance de dépenses classifiées « neutre ». La marge de progression dans ce périmètre est donc importante.

La commission retient la volonté de la Région de faire du CREPS le Campus Olympique dans le cadre du budget 2024. Le centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) est un outil formidable sur le territoire régional pas uniquement pour le soutien aux sportifs de haut niveau mais également pour l'ensemble des habitants du territoire. Toutes mesures qui peuvent consolider le CREPS dans sa mission de rayonnement de l'esprit sportif pour tous sur le territoire sont accueillies favorablement.

La commission remarque la création d'une nouvelle ligne budgétaire de soutien au ESPORT (300 000 €). Elle suivra avec attention et vigilance l'évaluation des impacts de cette expérimentation.

L'objectif annoncé de la Région « *de faire confiance à notre jeunesse* » et d'en valoriser son engagement est un sujet d'importance pour la commission qui a récemment rendu un avis sur cette thématique intitulé « *Comment promouvoir les différentes formes d'engagement des jeunes au niveau régional.* »

Conclusion

Le CESER note la volonté politique forte d'intensifier les dépenses d'investissement, qui seront majoritairement financées par recours important à l'emprunt - avec un encours de la dette qui dépassera les 3 milliards d'€ - et dans une moindre mesure par les marges de manœuvres dégagées grâce à l'amélioration des niveaux d'épargne. Cela traduit une ambition affirmée de soutien à l'activité économique et à la transition écologique.

Toutefois, le CESER souligne que la Région devra rester vigilante pour ne pas « léser » d'autres pans de l'activité sur son territoire, dans une région dont la population présente un des taux de pauvreté les plus élevés de France, avec des besoins importants dans de nombreux domaines de compétence régionale : lycées, formation, transports notamment.

Le CESER approuve la démarche affichée de la Région sur l'éco conditionnalité de ses soutiens, toutefois il souhaiterait connaître quelles sont les critères appliqués concrètement en fonction des projets.

Le CESER constate que ce budget, construit dans un contexte de marges de manœuvres extrêmement contraintes, comporte des dépenses situées hors du périmètre des compétences régionales. Le financement d'équipements pour les forces de l'ordre, par exemple, est typiquement une dépense régaliennne, et la Région ne devrait pas se substituer à l'Etat. Il en est de même pour des dépenses liées à la santé. Ces dépenses se font inévitablement au détriment de moyens à allouer à d'autres priorités dans les politiques régionales.

Enfin, le CESER réitère sa satisfaction de se voir associé à l'évaluation du dispositif budget vert, et bien sûr il reste extrêmement motivé pour élargir sa participation à l'évaluation d'autres politiques régionales.

Remerciements

Le CESER remercie les personnes auditionnées par sa commission « Finances et Fonctionnement » dans le cadre de l'élaboration de cet avis :

- Monsieur Jean-Pierre COLIN, Vice-président du Conseil régional en charge des Finances et des Partenariats de coopération ;
- Madame Johanna SOUSAN, Conseillère du Président de la Région en charge des Finances, du Contrôle des processus et du Handicap ;
- Madame Raphaëlle SIMEONI, Directrice Générale des Services du Conseil régional ;
- Madame Catherine THABUT Directrice Générale Adjointe du pôle Ressources ;
- Madame Nadia BASSO, Directrice des Finances et Monsieur Frédéric AMEVET, Directeur des Finances Adjoint ;
- Les élus régionaux et les représentants des services qui se sont rendus disponibles pour être auditionnés par les commission sectorielles du CESER.

Explications de vote

1^{er} Collège

Claude TARTAR

2^{ème} Collège

Patrice KANTARJIAN (au nom des groupes CGT, FSU et Solidaires)

Didier SERNA (au nom du groupe CFDT)

Vincent GOMEZ (au nom du groupe UNSA)

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Marjorie JOUEN

Guy PARRAT (au nom du groupe Environnement)

Intervention de Claude TARTAR au nom du 1^{er} Collège

Au-delà de principaux marqueurs du Budget Primitif 2024 de la Région avec des recettes réelles de fonctionnement de 2,5 Md€, des dépenses réelles de fonctionnement de 2,1 Md€, des dépenses réelles d'investissement de 1,0 Md€, le 1^{er} Collège note positivement la reprise de la progression de l'Epargne nette de 32 % à hauteur de 297 M€ qui donne ainsi la possibilité :

- *de renforcer sa capacité d'investissement,*
- *de contribuer à améliorer la solvabilité de la collectivité en réduisant le ratio encours de dette,*
- *de maintenir une certaine flexibilité budgétaire en cette période de recettes contraintes et de fluctuations imprévues des dépenses.*

Le 1^{er} Collège rappelle l'importance de mener des économies de fonctionnement et de déterminer un niveau de dépenses d'équipement soutenable à moyen-long terme répondant aux compétences exclusives régionales et aux prérogatives partagées avec les départements.

Le 1^{er} Collège apprécie que le Budget Primitif 2024 :

- *Hors impact des nouvelles modalités de comptabilisation des recettes du service ferroviaire et opérations de swaps, montre, par rapport au Budget Primitif 2023, une augmentation de 0,6 % des recettes de fonctionnement et une diminution de 4,4 % des dépenses de fonctionnement ;*
- *Prévoit la progression des charges de personnel de 3,5% par rapport au Budget Primitif 2023, due pour 2,9 % aux conséquences des avancements d'échelon, à la revalorisation du point d'indice ;*
- *Intègre un montant de dépenses d'investissement d'un niveau inédit de 1,0 Md€. Toutefois pour permettre de soutenir ces investissements, la Région doit recourir à l'emprunt d'un montant de 0,5 Md€ qui portera la dette à 3 Md€ (hors crédit-bail) à fin 2024.*

De plus, le 1^{er} Collège note, avec satisfaction, l'amélioration continue dans la présentation des documents soumis pour avis par l'exécutif. Cela contribue de manière significative à la communication vers l'ensemble de la société civile et participe à une meilleure transparence vers plus de démocratie.

Le 1^{er} Collège votera l'avis.

Intervention de Patrice KANTARJIAN au nom des Groupes CGT, FSU et Solidaire (2^{ème} Collège)

Ce budget primitif 2024 est marqué par des recettes de fonctionnement stables du fait principalement de recettes de TVA qui marquent le pas dans un contexte de contraction de la consommation des ménages, des recettes d'investissements en forte baisse (-18,7 %) et un recours à l'emprunt de 371 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement sont malgré tout en baisse non négligeable (de 4,4 %) dans un contexte inflationniste, ce qui nous interroge sur les capacités de la Région de mettre en œuvre des politiques réellement à la hauteur des enjeux en matière de formation, de transport, d'aménagement du territoire ou de développement industriel par exemple mais aussi permettant de répondre aux besoins des habitants de nos territoires.

Ainsi, le budget dédié au Plan Régional de Formation (PRF) diminue-t-il de 16 % et celui des Centres Ressources de 27 %. Pour l'Éducation et la Vie des Lycées, la diminution atteint 36 % ! Les aides aux lycées sont fortement impactées de même que le budget de fonctionnement des Lycées sous prétexte de baisse du prix du gaz qui est sans commune mesure avec la diminution des moyens attribués...

En matière environnementale, la baisse de certains budgets ne peut que nous interroger quant à la réalité de la promesse régionale d'un budget 100 % climat. Citons les budgets écomobilité, prévention des déchets, sensibilisation au développement durable, rénovation énergétique des bâtiments, transition économique et écologique des entreprises, notamment

Enfin, la diminution de 32 % de la ligne budgétaire consacrée aux Solidarités est une illustration du peu de cas qui est fait par cet exécutif des questions sociales alors que les budgets relevant des aides aux entreprises progressent quant à eux fortement...

Le choix est fait de porter l'effort budgétaire sur les investissements qui malgré des recettes à la baisse augmentent de près de 19 % (+147 millions d'euros en AP) grâce au recours à l'emprunt. Nous ne pouvons que saluer ce choix tout en soulignant que les dépenses d'investissements d'aujourd'hui induisent des dépenses de fonctionnement demain, si on veut que ces investissements ne soient pas des coquilles vides. En conséquence les prochains budgets régionaux devront prendre en compte ces besoins nouveaux en fonctionnement.

Pour autant, en regardant avec attention les lignes budgétaires, nous constatons que la plus grande partie de cette augmentation des investissements vise à mettre en œuvre l'ouverture à la concurrence des lignes TER (+ 81 millions d'euros en AP) avec l'achat de nouvelles rames et la construction à Nice de nouveaux ateliers de maintenance pour les futurs opérateurs. On ne lésine pas sur les moyens pour casser le service public ! Il est également légitime de s'interroger comme le fait l'avis sur le fait que plusieurs lignes du budget 2024 correspondent au financement d'infrastructures ferroviaires et routières ou encore des transports urbains, qui relèvent des compétences de l'État et des autres collectivités territoriales.

Une nouvelle fois, nous faisons le constat que ce budget est loin de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre région qui pourtant, malgré les opérations de communication de l'exécutif, reste à la traîne sur bien des aspects en matière sociale, d'emploi ou de développement industriel.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.

Intervention de Didier SERNA au nom du Groupe CFDT (2^{ème} Collège)

Chers collègues,

Après les orientations budgétaires voici sa transcription financière.

L'exercice est contraint tant la situation économique est difficile à appréhender.

La CFDT tient à saluer la présentation par les élus et les documents fournis par la Région.

Ces débats en toute transparence montrent aussi le manque de prospective de la Région sur le transfert de recette à venir entre la part de la TVA et l'impôt sur les sociétés.

Construire un budget sans connaître de quoi sera fait demain doit nous interroger.

L'avis a pointé aussi en matière de dépenses des financements qui pourraient être hors de la compétence de la Région sur des thématiques régaliennes.

Cela est d'autant plus inquiétant que des prérogatives comme la formation et l'apprentissage semblent voir leur recette en baisse.

Nous partageons aussi comme le souligne l'avis le besoin d'explication de la Région sur l'éco-conditionnalisation de ses aides qui pour la CFDT doit devenir un pré requis en matière de financement.

Enfin la Région veut présenter son budget via un prisme vert. Ce verdissement peut être vu comme un début d'évaluation des politiques publiques. Et 2024 serait peut-être annoncée comme l'année ou le CESER devrait être associé à cette démarche.

La CFDT salue les conseillers qui ont œuvré pendant toute la mandature pour essayer de rendre effective une évaluation de politiques publiques. Certains ne seront plus là pour le voir mais nous saurons rappeler à la Région ses actes.

Le groupe CFDT votera l'avis

Intervention de Vincent GOMEZ au nom du Groupe UNSA (2^{ème} Collège)

L'UNSA ne peut qu'approuver la volonté de la Région de poursuivre sa démarche de « budget vert » et salue l'annonce d'associer concrètement le CESER dès 2024 dans l'évaluation, le suivi et l'amélioration de ce processus.

Elle partage les remarques faites dans la plupart des contributions des différentes commissions dont elle salue tout le travail fourni.

J'en mettrai juste une en avant, qui me tient particulièrement à cœur de par mon métier de CPE, c'est celle de la commission « Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux » qui rappelle son attachement à la mise en accessibilité de l'ensemble des lycées régionaux.

Par ailleurs, à l'instar de l'avis, l'UNSA tient à pointer la dérive qui fait que la Région et on ne peut que saluer l'initiative, tend à se substituer à l'Etat en finançant par exemple les équipements des forces de l'ordre ou des dépenses liées à la santé car ce sont des dépenses situées hors du périmètre des compétences régionales.

Ce qui nous gêne fortement, comme il est dit dans l'avis, c'est que ces dépenses se font inévitablement au détriment de moyens à allouer à d'autres priorités dans les politiques régionales qui auraient bien besoin de ces financements.

L'UNSA votera l'avis

Intervention de Marjorie JOUEN au nom du 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Le projet d'avis (de la commission des finances) intègre bien les contributions des autres commissions, leurs analyses et leurs points d'attention. En particulier, en notant la volonté de la Région de poursuivre sa démarche d'un Budget vert, l'avis réitère la demande du CESER d'une pleine participation à l'exercice d'évaluation, qui inclut la définition et le

perfectionnement des critères d'éco-conditionnalité, le suivi et l'amélioration de ce processus réflexif dès 2024.

Le 3^{ème} collège souhaite renforcer la sollicitation qui est faite à la Région pour une saisine du CESER sur le projet d'organisation des JO 2030, dont la variété des facettes et des impacts pourra mobiliser de manière transversale la réflexion collective et l'analyse pointue de différentes commissions.

Il rappelle que la Région doit rester très attentive à garantir la cohésion sociale et territoriale à travers son budget, et notamment à ne pas léser certains pans d'activités, compte tenu des importants besoins de la population reflétés par un taux de pauvreté élevé, au regard de la moyenne des autres régions françaises.

Dans un contexte de marges de manœuvre extrêmement contraintes, l'avis pointe de manière pertinente la nécessité pour la Région d'exercer sa vigilance sur les incidences par défaut sur ses propres priorités de politiques régionales, que pourraient avoir des dépenses relevant des périmètres et domaines de compétence de l'Etat ou d'autres collectivités, tels que la police ou la santé.

Le 3^{ème} et 4^{ème} collèges voteront l'avis.

Intervention de Guy PARRAT au nom du Groupe Environnement (3^{ème} et 4^{ème} Collège)

Je vais également faire référence au rapport d'étape « changements climatiques : sommes-nous prêts à réussir les transitions à horizon 2050 ? » que nous allons aborder tout à l'heure.

*La question posée dans ce rapport d'étape est donc :
« Sommes-nous prêts à réussir les transitions à l'horizon 2050 au vu des changements climatiques » ? Si la trajectoire reste identique, la réponse est assez simple : NON.*

La Région, de par ses compétences et sa volonté affichée, a un rôle important à jouer pour relever ce défi. Elle ne le pourra par contre, qu'à travers des décisions qui permettent un véritable changement de cap, des actions significatives qu'on peut qualifier parfois même de courageuse et bien évidemment en arrétant l'appui, le soutien à des activités climaticides.

L'Education à l'Environnement et au Développement Durable est indispensable et doit retrouver une place centrale surtout au sein des lycées qui se doivent d'être exemplaire.

Or nous constatons une baisse continue et régulière depuis 2022 sur la ligne 0510 « sensibilisation au développement Durable » :

- Moins 7.40 % entre 2022 et 2023
- Moins 14.97% entre 2023 et 2024

Cette ligne budgétaire devrait être classée comme « programme très favorable » ayant un impact « favorable » sur les enjeux environnementaux.

Réduire le budget alloué à la sensibilisation au Développement Durable cela voudrait-il dire que les actions de sensibilisations sont de moins en moins nécessaires et utiles ?

Ce n'est pas notre vision. Il faut, il est nécessaire de continuer, d'intensifier les actions de sensibilisations au Développement Durable si nous voulons que les changements de comportement deviennent bien un automatisme pour la préservation de notre environnement.

Nous demandons donc à la Région d'inverser cette baisse et de donner, aux acteurs professionnels de l'environnement de véritables moyens pour accomplir leurs actions de sensibilisation au Développement Durable.

Mais l'Education à l'Environnement et au Développement Durable ne peut pas suffire si les citoyens n'ont pas accès à des transports collectifs de qualités, des aliments sans pesticides sains, des milieux naturels préservés, des systèmes de prévention et de gestion des déchets simples et pratiques ou encore des logements économes en énergie.

Les transitions sont multiples, parfois complexes mais elles sont surtout indispensables pour assurer un monde vivable aux citoyens de demain, voilà la responsabilité qui est entre les mains de la Région.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : com.ceser@maregionsud.fr
www.ceser.maregionsud.fr